

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2022**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2022
DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2022 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2022.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. David CABLAT, M. Yves GUIRAUD, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Josette CUTANDA, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Claude CARCELLER, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Jean-Marc ISURE, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Florence QUINONERO - M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILLOING.

Procurations

Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à M. Philippe LASSALVY, M. Bernard GOUZIN à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, Mme Béatrice FERNANDO à M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA.

Excusés

Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Gregory BRO, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 2843 du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget principal ;

VU la délibération n° 2903 du 20 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire 2022 du budget principal ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT la notification de la DGCL des montants définitifs pour l'année 2022 de la Dotation Globale de Fonctionnement et du Fonds de Péréquation Intercommunal,

CONSIDERANT l'état de consommation des crédits relatifs aux dépenses courantes en particulier les consommations d'énergie, de carburant et d'entretien,

CONSIDERANT l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} août 2022,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Chapitre 011 « charges à caractère général »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au compte 60 « achats d'approvisionnement » pour + 230.000 €, au compte 61 « services extérieurs » pour + 330.480 €, au compte 62 « autres services extérieurs » pour + 50.000 €, soit une augmentation + 2,62 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif.
- **Chapitre 012 « charges de personnel »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 012 pour + 54.800 €, soit une augmentation + 0,24 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif.
- **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au compte 655 « contributions obligatoires » pour – 98.000 € correspondant aux versements à faire au SCH et au SYDEL, soit une diminution de - 0,42 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif.

- **Chapitre 73 « Impôts et taxes »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif à l'article 732221 « FPIC » pour - 26.506 €, et ce conformément à la notification par la DGCL ; soit une diminution de - 0,11 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif.
- **Chapitre 74 « Impôts et taxes »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif à l'article 741126 « DGF – dotation de compensation » pour – 44.386 €, à l'article 741124 « DGF – Dotation d'intercommunalité » pour + 29.959 et ce conformément à la notification par la DGCL ; soit une diminution de - 0,32 % du montant total des dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif.
- **Chapitre 042 « Dotations aux amortissements »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 042 pour + 100.000 €.
- **Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 023 pour – 708.213 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Chapitre 16 « Emprunts »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 16 pour + 478.733 € pour équilibrer la section d'investissement.
- **Chapitre 040 « Amortissement des immobilisations »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 040 pour + 100.000 € lié à l'équilibre de la section de fonctionnement.
- **Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 021 pour – 708.213 € lié à l'équilibre de la section de fonctionnement.
- **Chapitre opération 01 – PIG -01 « PIG – renouvissime »** : Il est proposé d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif au chapitre 20 pour – 129.480 € lié à l'affectation en section de fonctionnement du marché de prestation de service de suivi et d'animation du programme.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée avec une diminution de crédits dans la section de fonctionnement de - 40.933 € et une diminution de crédits de – 129.480 € dans la section d'investissement du budget principal 2022.

Transmission au Représentant de l'État

N° 2964

Publication le 27/09/2022

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 27/09/2022

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20220926-8559B-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

BUDGET PRINCIPAL 2022**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
011 – 6064 « fournitures administratives »	+ 35.000,00 €	
011 – 60612 « fournitures d'électricité »	+ 75.000,00 €	
011 – 60622 « fourniture de carburants »	+ 120.000,00 €	
011 – 6283 « nettoyage des locaux »	+ 50.000,00 €	
011 – 611 « prestations de services »	+ 275.480,00 €	
011 – 615221 « travaux entretiens bâtiments »	+ 25.000,00 €	
011 – 6132 « locations immobilières »	+ 30.000,00 €	
012 - 64131 « rémunération principale »	+ 50.000,00 €	
012 – 6218 « rémunérations d'intermédiaire »	+ 4.800,00 €	
65 – 657644 « contributions SCH »	- 60.000,00 €	
65 – 65542 « contributions SYDEL »	- 48.000,00 €	
65 – 65542 « contributions ASA »	+ 5.000,00 €	
65 – 65311 « indemnités des élus »	+ 5.000,00 €	
023 – « virement à la section d'investissement »	- 708.213,00 €	
042 – 6811 « dotation aux amortissements »	+ 100.000,00 €	
73-732221 « Fonds de péréquation des ressources intercommunales » (FPIC)		- 26.506,00 €
74-741124 « DGF – dotation d'intercommunalité »		+ 29.959,00 €
74-741126 « DGF – dotation de compensation »		- 44.386,00 €
TOTAL	- 40.933,00 €	- 40.933,00 €
SECTION INVESTISSEMENT		
01-PIG-01 – 2031 « Frais d'études »	- 129.480,00 €	
16 – 1641 « Emprunts »		+ 478.733,00 €
021 « virement de la section de fonctionnement »		- 708.213,00 €
040 – 28088 « amortissements »		+ 100.000,00 €
TOTAL	- 129.480,00 €	- 129.480,00 €